

Investissement Responsable

Politique sur l’Huile de palme



L’augmentation de la demande d’huile de palme entraine d’importants défis environnementaux et sociaux. Selon la Table ronde sur l’Huile de Palme Durable (« RSPO »), l’augmentation de 36% de la surface des cultures intensives d’huile de palme entre 1990 et 2010 fut une cause directe de déforestation en Indonésie, Malaisie et Papouasie Nouvelle Guinée. En 2018, Greenpeace a signalé que, depuis 2015, les plus gros producteurs d’huile de palme ont entraîné la destruction de 130 000 hectares de forêt et de tourbière, c’est-à-dire deux fois la taille de Singapour.

Cette déforestation a de terribles conséquences et a provoqué l’extinction de nombreuses espèces animales. De plus, la destruction de forêts qui sont de larges réservoirs de carbone entraine l’émission de gaz à effet de serre dans l’atmosphère.

Des ONG et associations écologistes ont mis en lumière les mauvaises pratiques associées à la production d’huile de palme, en particulier une utilisation non durable des sols ainsi que le non-respect des droits sociaux des travailleurs. Par exemple, l’appropriation de terres par les producteurs d’huile de palme entraine de nombreux conflits avec les populations locales.

AXA IM est membre des UNPRI¹ depuis 2007 et s’engage à promouvoir l’investissement responsable (IR). C’est pourquoi le Directoire d’AXA IM a décidé, en Décembre 2014, de mettre en œuvre une politique d’investissement spécifique au secteur de l’huile de palme.

AXA IM considère que les investissements dans les entreprises qui produisent de l’huile de palme avec de mauvaises pratiques (« Entreprises Exclues ») doivent être évités. Cette politique définit un nombre de règles et de procédures afin d’appliquer ces principes dans le groupe AXA IM.

¹ Principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies

- **Entreprises Exclues**

Secteur / domaine	Critères d'exclusion	Approche	Sources
Huile de palme	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO² ou tout autre certification reconnue au niveau international - Les entreprises qui ont des conflits fonciers en cours - Les entreprises qui ne parviennent pas à prouver la légalité de leurs opérations - Les entreprises qui n'ont pas entrepris d'étude sur l'impact social et environnemental de leur activité - Les entreprises qui n'ont pas réalisé de consultation publique avec les parties prenantes avant le début des opérations - Les entreprises qui pratiquent l'abattage illégal 	<p>Cette politique s'applique aux producteurs d'huile de palme dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'activité de production représente au moins 5% des revenus directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50%) - qui sont propriétaires d'au moins 30 000 hectares de plantations, ce niveau pouvant être réduit dans le cas de controverses sérieuses <p>La liste des Entreprises Exclues est revue une fois par an mais peut être modifiée pendant la période en cas d'évènement important³</p>	<p>Nous avons recours aux services d'un fournisseur externe de données afin de préparer une liste initiale d'entreprises exclues. Cette liste est régulièrement revue qualitativement et discutée au sein de notre Comité de gouvernance IR. Pour certains émetteurs, une approche temporaire d'engagement peut être décidée à la place de l'exclusion⁴.</p>

- **Périmètre**

Instruments financiers

La politique exclue tous les instruments financiers émis par les entreprises exclues ou offrant une exposition sur les entreprises exclues.

Périmètre des portefeuilles

La politique s'applique en principe à tous les fonds gérés par AXA IM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instructions contraires du client.

La politique ne s'applique pas :

- Aux Fonds de Fonds composés de fonds non gérés par AXA IM. Mais AXA IM sélectionnera en priorité des institutions qui démontrent le respect de ces principes
- Aux stratégies indicielles
- Aux fonds de fonds « hedgés »
- Aux investissements directs immobiliers et actifs d'infrastructure

Cette politique s'applique sur les investissements directs.

² Table Ronde sur l'Huile de Palme Durable (« RSPO »)

³ Exemple : nouvelle information majeure. La liste n'est pas systématiquement mise à jour lors des opérations sur capital de sociétés.

⁴ Le déroulement des activités d'engagement est supervisé par notre Comité de gouvernance IR.

Périmètre des entités

Cette politique s'applique à AXA IM et à toutes ses filiales dans le monde. Elle s'applique aux joint-ventures lorsque qu'AXA IM détient 50% et plus de la JV.

- **Mise en œuvre de la politique**

Ces normes ESG sont mises en place conformément au principe de « l'obligation de moyens », en tenant compte de la législation locale et du meilleur intérêt du client et du fonds, avec une période de transition à la suite de leur mise en œuvre initiale pour les fonds/mandats concernés et aux révisions périodiques des listes d'exclusion. Si le respect de ces normes exige que des valeurs en portefeuille soient cédées, les gérants doivent se désengager des entreprises concernées au cours de cette période de transition en prenant en considération les conséquences pour le portefeuille en fonction des contraintes liées aux conditions de marché, à la liquidité et à la construction du portefeuille. Certains instruments exclus peuvent en pratique rester dans le fonds pour une période de temps définie si cela est considéré être dans le meilleur intérêt des clients du fonds ; toutefois aucun investissement supplémentaire dans ces instruments ne pourra être effectué. Pour certains actifs structurés, tels que les Obligations de prêt garanti ("CLOs" en anglais), les Fonds communs de Titrisation ("FCT") et les autres produits de titrisation de créances, si le désinvestissement n'est pas possible, ces actifs peuvent être détenus jusqu'à maturité, après un processus de validation interne.

Les listes d'exclusion sont préparées à partir de données fournies par prestataires externes. A moins qu'une revue qualitative ne soit réalisée, AXA IM ne pourra être tenu responsable quant à l'exactitude des données.

La mise en œuvre de cette politique est sujette aux lois et réglementations locales, et des mécanismes d'implémentation spécifiques peuvent être mis en place localement pour cette raison.